

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2006

EAU ET MILIEUX AQUATIQUES
(Deuxième lecture) - (n° 3303)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 100

présenté par
M. Flajolet, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 23 TER

Dans l'alinéa 6 de cet article, substituer aux mots :

« d'achèvement futur »,

les mots :

« futur d'achèvement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.